

971.052
L277c
1877

1877



Bibliothèque Nationale du Québec

LES CONSERVATEURS

ET LES

LIBÉRAUX

DISCOURS PRONONCÉ A LA BAIE ST. PAUL, LE 5 AOÛT 1877,
PAR L'HONORABLE M. LANGEVIN.

QUÉBEC,
Imprimerie du *CANADIEN*.

1877

Fe

515

L35

1877

LES CONSERVATEURS

ET LES

LIBERAUX.

L'honorable M. Langevin, qui visite son comté depuis quelques semaines, se trouvait dimanche dernier à la Baie St. Paul.

Il en a pris occasion d'adresser la parole aux électeurs de cette grande paroisse, et de contraster la politique des conservateurs avec celle des libéraux.

Il a tenu surtout, tout en vengeant le gouvernement conservateur, à faire voir combien peu les libéraux ont été fidèles à leurs programmes politiques.

Et il a profité de l'occasion pour répondre à M. Laurier qui cherche depuis quelque temps à réhabiliter son parti, à faire croire à la population protestante de la Province de Québec que son intérêt bien entendu est de s'allier aux libéraux.

La réponse de M. Langevin est tellement concluante que nous croyons devoir reproduire son discours, dont nous recommandons la lecture à tous ceux qui s'occupent d'affaires publiques.

—(Le *Canadien* du 19 août.)

DISCOURS DE M. LANGEVIN.

MESSIEURS,

En venant aujourd'hui vous adresser la parole, je remplis une promesse et j'accomplis un devoir.

Je vous avais promis de venir vous voir après la session qui vient de finir, pour vous exposer la position dans laquelle se trouve le pays, et j'ai bien de la satisfaction à remplir cette promesse; car j'ai ainsi l'occasion de défendre le parti auquel j'appartiens, et de vous signaler le danger dont nos adversaires menacent le pays.

Je serai peut-être un peu long, messieurs; mes chiffres vous paraîtront peut-être un peu difficiles à suivre; mais j'espère que ceux d'entre eux qui vous échapperont, vous paraîtront plus clairs, quand la presse les publiera.

Et sans autre préambule, laissez-moi entrer en matière, en vous parlant d'abord de la tentative que fait en ce moment un membre du Parlement, M. Laurier.

Ce Monsieur, qui s'est donné pour mission de b'âmer et de censurer tout le monde, s'est aperçu que son parti faiblit de jour en jour. Il s'est dit qu'il fallait frapper un grand coup pour le réhabiliter. Et un des moyens qu'il a imaginés pour parvenir à ce but, c'est de lui trouver de nouveaux alliés.

Il sait que, de tout temps, la population protestante du Bas-Canada a fait cause commune avec le parti conservateur. Il a donc résolu de nous enlever cette alliance.

Et pour cela, M. Laurier s'est mis à faire la cour aux Anglais, Ecosais et Irlandais protestants de la province de Québec. Il leur dit que le parti libéral leur est bien plus favorable, bien plus sympathique que ne l'est le parti conservateur ; en un mot que, si la population anglaise et protestante du Bas-Canada possède des droits et privilèges, elle les doit aux libéraux, et que c'est par les libéraux qu'elle les conservera.

Il y a ici, messieurs, une accusation et une prétention mal fondées. L'accusation, c'est que notre parti n'aurait pas été juste envers la population protestante et anglaise ; la prétention, c'est que les libéraux ont fait ce que nous prétendons avoir fait, et qu'ils s'offrent comme les sauveurs du Bas-Canada.

Permettez-moi, messieurs, d'arracher à M. Laurier et à son parti ce qui ne leur appartient pas, et de le rendre à ceux qui y ont droit.

ALLIANCE DES CONSERVATEURS CANADIENS-FRANÇAIS ET DES PROTESTANTS BAS-CANADIENS.

Sans remonter au delà de l'époque qui a vu naître la Confédération des Provinces, comment le parti conservateur a-t-il agi vis-à-vis la population protestante du Bas-Canada ?

Cette population qui, depuis plus de vingt ans, avait toujours combattu à nos côtés et avait avec nous repoussé les attaques faites par un parti faux-Canadien pour nous imposer la représentation basée sur la population pouvait avoir des craintes sur notre avenir. Elle pouvait se dire que, sous le nouvel ordre de choses, elle serait en minorité dans la législature de Québec, et que peut-être un jour viendrait où la majorité serait injuste à son égard et voudrait la persécuter.

Mais le parti conservateur, qui était alors au pouvoir, ne lui a pas même donné le temps d'avoir ces craintes. En présentant au Parlement un projet de constitution, il y a de suite fait insérer des garanties

suffisantes pour assurer l'avenir de la minorité protestante du Bas-Canada, et la paix du pays.

Ainsi, quand nous, Canadiens-français, nous réclamions le droit de parler notre langue, non seulement devant nos tribunaux et dans notre Législature, mais encore devant les tribunaux fédéraux et dans le Parlement de la Confédération ; quand nous réclamions l'usage de notre langue dans tous les rapports et documents de la Législature et du Parlement ; nous n'avons pas oublié la population anglaise de la Province de Québec. Nous avons stipulé pour elle et pour sa langue les mêmes droits, privilèges et avantages que nous réclamions comme un droit pour nous et notre langue.

D'un autre côté, quand nous insistions sur des écoles séparées ou dissidentes pour nos coréligionnaires, nous demandions le même droit pour la population protestante du Bas-Canada. Aussi, nos aînés protestants, en vertu de la loi qui autorise l'établissement d'écoles dissidentes et le paiement de leurs contributions scolaires, ont-ils les mêmes droits et avantages que nous avons nous-mêmes.

Et rappelez-vous, Messieurs, qu'en 1866 le gouvernement conservateur se trouvant, par des circonstances hors de son contrôle, empêché de pouvoir faire adopter en parlement des dispositions législatives, qui étaient considérées comme nécessaires par les protestants du Bas-Canada pour mieux assurer le fonctionnement de la loi des écoles et leur permettre d'administrer efficacement leurs écoles dissidentes, le regrette Sir George Cartier déclara alors en son nom, au nom de ses collègues dont j'étais un, et au nom de tout le parti conservateur, qu'immédiatement après l'établissement de la confédération cette loi serait passée.

Qu'est-il arrivé ? La population protestante a-t-elle refusé de prendre la parole de Sir George Cartier et du parti conservateur ?

Non, Messieurs ; la population protestante qui, depuis tant d'années, marchait avec nous, a eu confiance, et elle a attendu.

Et quand la Législature de Québec a été en session, Sir George Carter était absent en Angleterre. Avons-nous profité de la circonstance pour refuser justice à nos alliés protestants ? Point du tout.

Le gouvernement conservateur de Québec a présenté une mesure, acceptée par les protestants les plus importants, laïques et ministres. Et qui l'a défendue ? Est-ce M. Cauchon, le Ministre actuel du Revenu Intérieur, à Ottawa ? Oh ! non, M. Cauchon l'a opposée sur plusieurs points avec toute la vigueur qu'il pouvait y mettre ; et c'est nous, moi en particulier, qui avons défendu la mesure, et je me rappelle encore les remerciements que l'homme le plus marquant de la population protestante du Bas-Canada me fit au sujet de l'esprit de justice que j'avais montrée, en cette occasion.

Mais, Messieurs, ce n'est pas tout.

Parmi nos alliés protestants, il y en avait qui pensaient que peut-être un jour une majorité excitée et imprévoyante pourrait vouloir être injuste envers la minorité anglaise et protestante, et changer les limites des circonscriptions électorales représentées par des députés protestants.

Que fit le gouvernement, que fit le parti conservateur de notre Province ? Tout en essayant de faire voir que cette crainte était mal fondée, et que le passé répondait de l'avenir, nous consentîmes néanmoins à mettre dans la constitution une clause portant que les limites de douze districts électoraux, qui sont nommés dans l'acte, ne pourraient être modifiées qu'avec le concours de la majorité des membres représentant ces districts électoraux. C'était là peut-être une précaution inutile, mais au moment que la population anglaise et protestante a paru le désirer, la chose a été faite pour la paix et l'harmonie de notre Province.

Et sous le nouveau système de

la Confédération, comment la population anglaise et protestante a-t-elle été traitée ?

Dans le gouvernement de Québec, qui, depuis 1867, a toujours été conservateur, les Protestants ont eu constamment deux représentants de leur croyance et de leur nationalité.

A Ottawa, le gouvernement Conservateur a toujours eu un ministre de langue anglaise et appartenant au protestantisme sur les quatre ministres qui y représentaient le Bas-Canada.

Et pour ne parler que des nominations de Juges, le parti conservateur n'a jamais négligé l'élément anglais, écossais et irlandais, ou protestant du Bas-Canada.

Le Juge en chef Meredith, le Juge Stuart, le Juge Johnson, le Juge McKay, le Juge Torrance, le Juge Dunkin et le Juge Ramsay (sans compter le Juge Sanborn) sont là pour représenter les protestants, et les Juges Monk, Maguire, McCord et Doherty pour représenter les catholiques de langue anglaise.

Et le peuple lui-même, quand il a eu à élire ses représentants, a-t-il montré du fanatisme ? A-t-il repoussé un candidat parce qu'il était anglais ou protestant ?

Non, Messieurs. Vous-même dans ce comté, et les électeurs des comtés de Montmorency, de Chicoutimi et de Saguenay, qu'avez-vous fait quand l'Honorable M. Laterrière et l'Honorable M. Price se sont présentés ? M. Laterrière était un homme marquant, qui vous avait représentés en Parlement, et qui appartenait à une des meilleures familles du pays. Malheureusement pour lui ses idées politiques n'étaient pas les vôtres. Avez-vous hésité à le repousser et à élire l'Honorable David Price tout anglais et protestant qu'il fût ? N'avez-vous pas plutôt regardé à ses principes politiques, à ses principes conservateurs ? Oui, vous l'avez préféré à M. Laterrière, et avez montré que vous saviez que M. Price, avec ses principes, vous rendrait justice et représenterait vos idées en Parlement.

M. Dunbar Ross, Solliciteur-Général, a été élu à plusieurs reprises par le comté de Beauce ; et pourtant dans ce comté, sur 17000 habitants on ne compte que 822 personnes qui ne soient pas d'origine française.

Le comté de Mégantic a élu longtemps et éhrait probablement encore l'Honorable George Irvine, et pourtant ce comté a 12,074 Canadiens-Français et seulement 6,799 personnes d'autres origines.

A Trois-Rivières, vous voyez M. MacDougall, d'origine écossaise et protestant, élu, quoique les Canadiens-Français y soient 7,689 et les autres origines y soient représentées seulement par 927.

Passez au comté d'Ottawa. Il s'y trouve 21,514 Canadiens-Français et 17,815 personnes d'autres origines. Les Canadiens-Français ont-ils refusé d'y élire M. Alouzo Wright, cet homme au cœur généreux et à l'hospitalité proverbiale ? Non, ils l'élisent à chaque élection, quoiqu'il soit d'une origine et d'une croyance religieuse différentes des leurs, et ils se font honneur en cela ; car en élisant cet homme distingué, ils élisent en même temps un député qui ne leur a jamais fait défaut, même dans les circonstances les plus critiques.

Je pourrais vous en citer plusieurs autres. Qu'il me suffise de vous rappeler M. Win. Price que les comtés de Chicoutimi et Saguenay élisent à la législature de Québec. Il est protestant et anglais cependant. Mais les 18,327 Canadiens-Français oublient volontairement que les autres origines ne comitent dans leurs comtés que pour 954, et ils élisent ce frère distingué du sénateur du même nom, voulant ainsi récompenser dans les fils les services de leur regretté père et ceux aussi de ces deux hommes publics.

Voilà, messieurs, comment le parti conservateur a agi et agit encore envers ses alliés protestants du Bas-Canada.

En formant la confédération, il leur a donné des garanties pour leur

représentation en Parlement, pour l'usage de leur langue dans la législature et devant les tribunaux de la Province de Québec, et pour l'existence de leurs écoles dissidentes.

Dans les gouvernements de Québec et d'Ottawa, il leur a donné une juste représentation.

Dans le Parlement fédéral et dans la Législature de Québec, il a élu et élit encore, par des comtés Catholiques et Canadiens français, des hommes d'une autre croyance et d'une autre nationalité que celle de la grande majorité de la population.

Enfin, sur le Banc Judiciaire notre parti a placé un nombre de juges protestants dont sept y siègent encore, et quatre juges catholiques, mais de langue anglaise, qui y siègent également.

Quand un parti agit ainsi pendant plus de vingt ans, il ne peut pas être suspect. Il ne peut pas craindre et nous ne craignons pas que notre conduite soit comparée à celle de nos adversaires, les libéraux.

Messieurs, nous ne sommes pas conservateurs pour rien.

Nous voulons conserver nos droits, nos privilèges, nos libertés ; mais nous voulons également conserver à nos alliés leurs droits, leurs privilèges, leurs libertés.

Nous voulons conserver notre constitution, parce qu'elle nous protège ; mais aussi parce qu'elle protège tous nos compatriotes, quelque soit leur origine, quelque soit leur religion.

Nous voulons conserver le respect de l'ordre, le respect de l'autorité, le respect des principes qui sont la base de la société.

Nous voulons conserver en un mot tout ce qui promet de faire de nous un peuple grand et prospère ; et une des conditions essentielles de cette grandeur et de cette prospérité c'est que nous respections nos alliés comme nous voulons être respectés nous-mêmes, c'est que nous soyons justes envers eux comme nous l'avons été dans le passé.

Messieurs, nos chefs qui ne sont

plus, les LaFontaine, les Morin, les Taché, les Cartier en agissaient ainsi ; et je puis vous dire que nous, les députés conservateurs, nous entendons marcher sur leurs traces. Nous voulons continuer à vivre en paix, en harmonie, en amitié avec la population anglaise, écossaise et irlandaise du Bas-Canada. La providence a voulu nous réunir et nous faire vivre côte à côte sur cette belle terre du Canada. Sachons répondre aux desseins providentiels. Je suis convaincu que ce ne sont pas tous les appels et les discours de M. Laurier et de ses amis, qui feront perdre de vue à la population protestante du Bas-Canada les années de prospérité et de bonheur dont nous avons joui ensemble depuis le jour de notre heureuse alliance.

Je vous ai fait voir que, contrairement à ce que dit M. Laurier, nous avons été justes et souvent nous avons usé de libéralité envers nos alliés protestants du Bas-Canada.

Voyons maintenant si les plumes, dont M. Laurier et son parti veulent se couvrir, leur appartiennent bien, et s'ils sont, comme ils voudraient le faire croire, les sauveurs du pays.

PRINCIPES ET ACTES DU PARTI LIBÉRAL.

A entendre les chefs du parti libéral, on serait porté à croire que leurs principes ont toujours été les mêmes, et que, rendus au pouvoir, ces chefs n'ont fait que se conformer à ces principes.

Mais, Messieurs, heureusement que nous n'avons pas encore perdu la mémoire.

Qui ne se rappelle en effet le programme *libéral* de 1847 ?

Qui a oublié le programme *rouge* de 1854 ?

Qui n'a souvenance du programme national de 1872 ?

Et qui n'a lu le nouveau programme de M. Laurier ?

PROGRAMME DE 1847.

En 1847, le programme libéral demandait entre autres choses :

1o l'élection de la magistrature ;

2o le suffrage universel ;

3o la représentation basée sur la population ;

4o l'abolition de la dîme ;

5o l'annexion aux Etats-Unis ;

6o l'abolition des pensions payées par l'Etat ;

7o l'élection de tous les fonctionnaires importants ;

8o le libre échange et la libre navigation des fleuves.

Il y a près de quatre ans que le parti libéral est au pouvoir. A-t-il essayé de faire élire la magistrature ?

A-t-il tenté d'établir le suffrage universel, et nous exposer à ce qui menace dans ce moment le grand pays qui nous avoisine ?

A-t-il tenté d'obtenir la représentation basée sur la population, *telle* qu'il la voulait étourdiment en 1854, et qui nous aurait livrés pieds et poings liés à la Province du Haut-Canada ?

A-t-il essayé de faire abolir la dîme ?

A-t-il demandé l'annexion aux Etats-Unis ?

Non, messieurs, tous ces grands principes libéraux de 1854 ont disparu comme la plupart de leurs auteurs. C'était un cri de guerre de leur part, c'était une duperie. On voulait seulement tromper le peuple et lui faire répudier ceux en qui il avait jusque-là reposé sa confiance.

Mais, direz-vous, au moins depuis qu'ils sont au pouvoir, les libéraux ont dû abolir les pensions payées par l'Etat.

Messieurs, vous allez en juger vous-même.

Les pensions de retraite pour le service civil, quand nous avons quitté le pouvoir, en 1873, étaient de.....\$ 38,842

En 1874 elles se sont élevées

à..... 53,036

En 1875, elles sont devenues 77,298

Et en 1876, elles ont atteint

le chiffre de..... 101,627

Les pensions des juges, etc, se montaient, en 1873 à.....\$ 60,404
 En 1874, elles étaient de... 49,204
 En 1875, elles s'élevaient à 63,656
 et en 1876, elles atteignaient le chiffre de..... 110,201

En sorte que toutes les pensions réunies étaient

En 1873.....\$ 99,247
 « 1874..... 102,230
 « 1875..... 140,954
 « 1876..... 211,828

Vous voyez donc que, loin d'abolir les pensions payées par l'Etat, les libéraux, durant les 3 années et demie qu'ils ont été au pouvoir, ont plus que doublé le chiffre des pensions ; et cela est dû au fait que ces messieurs, pour caser leurs amis, ont mis à leur retraite des hommes encore valides, et les ont remplacés souvent par des hommes ou aussi âgés ou pas plus valides que ceux qu'ils remplaçaient.

Vous ne les entendez pas, non plus, parler maintenant de « l'élection de tous les fonctionnaires importants. »

Quant au libre échange, ne pouvant nous le donner, ils ont adopté un système de leur création, et ont failli mettre le pays en banqueroute.

Pourquoi en effet voyez-vous nos manufactures fermées, certaines industries languissantes, la construction des navires presque arrêtée ?

C'est que le gouvernement et ses amis refusent de protéger ces manufactures et ces industries. Ils aiment donc mieux que nos compatriotes s'en aillent à l'étranger ou qu'ils soient réduits à la mendicité, que d'adopter un système de protection à nos manufactures.

Vous vous rappelez en effet, messieurs, que, quand le parti conservateur était au pouvoir, il accordait aux constructeurs de navires une remise de droits, appelée en anglais *draw-back*, sur tous les articles taxés qui entraient dans la construction de ces navires.

C'était un encouragement, c'était

une protection accordée à cette grande et belle industrie.

Mais le gouvernement libéral a changé tout cela. Non seulement il n'accorde pas une remise de droits, mais il a augmenté les taxes sur les articles qui entrent dans la construction des navires.

Et vous entendez le premier-ministre dire que c'est un léger impôt.

Oh ! s'il avait à le payer lui-même, il comprendrait combien il est injuste envers cette grande industrie, combien il est injuste envers notre province.

Cette semaine même, une députation des marchands et autres de Québec est allée le trouver pour lui représenter que nos navires ne peuvent être admis en France sans y payer quarante francs par tonneau, ce qui fait pour un navire de mille tonneaux \$7500 de droits ! Cette députation lui a fait voir que, si le gouvernement canadien consentait à diminuer les droits sur les vins français, il y avait tout lieu de croire que la France nous mettrait sur le même pied que la Grande-Bretagne, en admettant nos navires moyennant deux francs par tonneau. La députation concluait en priant M. MacKenzie d'envoyer à Londres ou à Paris un représentant du gouvernement canadien pour négocier cet arrangement.

Qu'a répondu M. MacKenzie ?

Il a tout refusé, Messieurs !

Il a refusé d'envoyer un représentant du gouvernement canadien.

Il a refusé de diminuer les droits sur les vins français.

Il trouve l'état de choses actuel satisfaisant, puisqu'il refuse de nous rendre justice en nous aidant à relever une des grandes industries de notre Province.

Ne soyons pas étonnés de cela. M. MacKenzie et son gouvernement, depuis qu'ils sont au pouvoir, ont traité le Bas-Canada en pays ennemi, en pays conquis. Les représentants de notre Province dans ce gouvernement, MM. Cauchon, Pelletier, Laflamme et Huntington, cour-

bent la tête devant le premier-ministre; sa volonté fait loi pour eux, et notre province est sacrifiée.

Vous imaginez-vous, messieurs, que, si ces quatre ministres Bas Canadiens disaient à M. MacKenzie: «Notre Province a droit à sa part des deniers et des améliorations publiques; notre province a droit à la protection du gouvernement pour ses manufactures et ses industries et surtout pour la construction de ses navires. Si la politique de votre gouvernement est de refuser à la Province de Québec cette justice, nous devons nous séparer de vous et passer en opposition;» Vous imaginez-vous qu'ils n'obtiendraient pas justice?

Ils l'obtiendraient de M. Mackenzie, ou le gouvernement changerait de personnel. Mais ils ne l'obtiendront pas, parce qu'ils ne la demanderont pas, et ils ne la demanderont pas, parce qu'ils ne veulent pas risquer leurs portefeuilles.

Dans tous les cas, vous venez de voir combien le programme libéral de 1847 était un leurre et une duperie, et combien peu les libéraux au pouvoir respectent les principes des libéraux en opposition.

PROGRAMME DE 1854.

Passons maintenant à leur programme rouge de 1854.

Parmi les principes de ce second programme on trouve les suivants:

1o Abolition du prétendu gouvernement responsable;

2o Chaque membre du parlement pourra prendre l'initiative de toute mesure législative;

3o Défense à tout représentant du peuple d'accepter du gouvernement aucune charge lucrative pendant la durée de son mandat;

4o Election des députés tous les 2 ans;

5o Séparation de l'Eglise et de l'Etat;

6o Abolition de la dîme;

7o Salaire du gouverneur réduit à \$4,000;

8o Réduction du nombre des burocrates;

9o Loi spéciale livrant la construction des chemins de fer aux Compagnies particulières seulement;

10o Abolition des pensions payées par l'Etat;

11o Indépendance, république, annexion aux Etats-Unis.

Les libéraux au pouvoir ont-ils mis en pratique, ont-ils fait triompher ces principes qui, suivant eux, devaient faire la gloire et la prospérité de notre pays?

Ont-ils aboli le gouvernement responsable? Ils ne l'ont pas proposé, car ils savaient que le peuple ne voudrait pas perdre ce qui lui avait coûté tant de sacrifices et d'années à obtenir. Ils ont bien violé le grand principe du gouvernement responsable, qui veut que l'argent public ne soit pas dépensé sans le vote du Parlement. Ils ont bien violé ce grand principe en employant pour un objet l'argent que les Députés avaient voté pour un autre objet. Mais ils n'ont pu abolir le gouvernement responsable. Ces ministres sont responsables à vous les Electeurs du Canada, et bientôt vous aurez occasion par vos votes de leur montrer ce que vous pensez de ces Ministres prévaricateurs.

D'un autre côté, les libéraux ont-ils au pouvoir sanctionné leur principe que chaque membre du Parlement peut prendre l'initiative de toute mesure législative? Non; ces messieurs se sont aperçus un peu tard, il est vrai, que la mise en pratique de cet article de leur programme serait la destruction du gouvernement représentatif.

Mais au moins les ministres libéraux et leurs amis en chambre ne doivent pas avoir oublié que, par ce fameux programme de 1854, ils voulaient que défense fût faite à tout représentant du peuple d'accepter du gouvernement aucune charge lucrative pendant la durée de son mandat. Ils disaient que, sans cette défense, il était impossi-



ble de maintenir l'indépendance des chambres, et là dessus ils devenaient éloquentes à dénoncer ces « infames conservateurs » qui, selon eux, violaient ce grand principe.

Eh ! bien, Messieurs, depuis près de quatre ans, pendant les quatre sessions de leur règne, ces messieurs ont eu le temps et l'occasion de montrer leur sincérité à cet égard. Vous allez voir néanmoins que sur ce point, comme sur tous les autres, ce n'était de la part de ce parti qu'un masque. Il voulait arriver au pouvoir; le tour était joué. Ces messieurs se casaient et casaient leurs amis. Et pour que vous n'endoutiez pas, voici la liste des membres du Parlement qu'ils ont récompensés dans les quatre dernières années :

EN 1874.

- 1o L'Hon. A. A. Dorion, Juge en Chef de Québec ;
- 2o L'Hon. Wm. Ross, Collecteur de Douane à Halifax ;
- 3o M. E. V. Bodwell, Surintendant du Canal Welland.
- 4o L'Hon. E. B. Wood, Juge en Chef, Manitoba ;

EN 1875.

- 5o L'Hon. D. A. Macdonald, Lieutenant gouverneur, Ontario ;
- 6o L'hon. Téléphore Fournier, Juge de la Cour Suprême ;
- 7o L'Hon. Eugène Panet, Député du Ministre de la Milice ;
- 8o L'Hon. Thomas Moss, Juge, Ontario ;
- 9o L'Hon. A. H. Faquet, Sénateur ;

EN 1876.

- 10 L'Hon. L. I. etellier, Lieutenant-Gouverneur, Québec ;
- 11o L'Hon. David Laird, Lieutenant Gouverneur, Nord-Ouest ;
- 12o L'Hon. A. B. Foster, un contrat de chemins de fer ;
- 13o L'Hon. C. H. Pozer, Sénateur ;
- 14o M. David Stirton, Maître de Poste, Guelph ;

EN 1877.

- 15o L'Hon. C. A. P. Pelletier, Sénateur.

Voilà donc, en moins de 4 ans, quinze membres de l'une ou de l'autre chambre que le gouvernement libéral a placés, et ce en violation du programme rouge, qui veut que défense soit faite aux membres du Parlement de recevoir des places lucratives sous la Couronne.

Et remarquez bien, Messieurs, que je ne vous parle pas ici de :

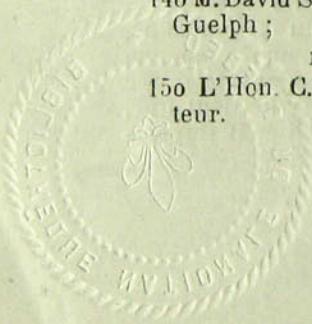
1o L'Honorable M. Anglin, auquel le gouvernement libéral a payé plus de \$20,000 en contrats, pendant que ce député était le Président de la Chambre des Communes ;

2o M. Norris, un député d'Ontario qui était un contracteur important du gouvernement actuel.

La liste en serait trop longue, car il est clair que le gouvernement libéral pensait qu'il lui était plus facile et plus court d'acheter les membres du Parlement que d'acheter les électeurs.

Néanmoins, si l'on parcourt les journaux du Parlement, on voit que ce grand parti de la pureté, qui devait élever le niveau de la moralité publique, n'a pas négligé non plus de cultiver les électeurs, puisque, depuis les élections de 1874, pas moins de trente quatre élections de députés libéraux ont été annulées. Voici les noms de ces députés avec ceux de leurs comtés :

1. Addington, M. Shibley.
2. Argenteuil, M. Cushing, déqualifié ;
3. Chambly, M. Jodoin,
4. Chambly, M. Jodoin, déqualifié ;
5. Charlevoix, M. Tremblay,
6. Colchester, M. MacKay,
7. Cornwall, M. Macdonald,
8. Essex, M. McGregor,
9. Glengarry, M. McNab.
10. Halton, M. Chisholm,
11. Hamilton, M. Wood,
12. Hamilton, M. Irving,
13. Huron-sud, M. Cameron,
14. Lincoln, M. Norris,
15. Lincoln, M. Norris,
16. London, M. Walker, déqualifié ;
17. Montréal-Centre, M. Devlin,
18. Montréal-Ouest, M. MacKenzie,
19. Montréal-Ouest, M. MacKenzie,



20. Napierville, M. Coupal,
21. Norfolk-Sud, M. Stuart,
22. Northumberland Est, M. Biggar,
23. Northumberland-Ouest, M. Kerr,
24. Renfrew-Nord, M. Murray,
25. Renfrew-Sud, M. Macdougall,
26. Renfrew-Sud, M. Macdougall,
27. Richmond et Wolf, Hon. M. Aylmer,
28. Simcoe-Nord, M. Cook,
29. Toronto-Centre, M. Wilkes,
30. Toronto-Est, M. O'Donaghue,
31. Deux-Montagnes, M. Prevost,
32. Victoria-Nord, M. MacLennan,
33. Wellington-Nord, M. Higginbotham,
34. York-Nord, M. Dymond.

Que ce parti aille après cela parler des conservateurs !

Quant à l'élection des députés tous les 2 ans, je pense, messieurs, que vous trouvez que vous avez des élections assez fréquemment sous le régime actuel, sans décréter par Acte du Parlement d'en avoir plus fréquemment encore.

Voyez aussi ce qu'ils ont fait par rapport au salaire du gouverneur. Ont-ils songé à le réduire depuis qu'ils ont le pouvoir en mains ? Loin de là, et ils ont bien fait ; car le chef de l'Etat, celui qui représente Notre Gracieuse Souveraine, doit recevoir un traitement en rapport avec sa haute dignité. Mais quand un parti n'est pas capable au pouvoir de mettre à exécution ce qu'il prêche en opposition, c'est un parti qui ne doit pas avoir la confiance du peuple, puisque son programme n'est qu'un écran pour cacher son hypocrisie.

Il en est ainsi de cet article du programme rouge de 1854 qui demande la réduction des baralistes.

L'hon. M. MacKenzie et ses amis, quand ils étaient en opposition, avaient coutume de dire qu'ils ne pouvaient faire un pas dans les départements publics et dans les corridors du Parlement, sans se heurter à des employés publics, qu'ils nous accusaient d'y avoir entassés.

Eh ! bien, messieurs, ils ont eu occasion de s'assurer par eux-mêmes

si tel est le cas, et de démettre les employés inutiles. Qu'ont-ils fait ? Loin d'en diminuer le nombre, vous pouvez voir par les comptes publics et d'autres documents, qu'ils l'ont augmenté considérablement.

Je me suis donné le trouble de parcourir la *Gazette Officielle* depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, et j'y ai trouvé qu'il a fait en trois ans et demi les nominations suivantes :

En 1874.....	190 nominations.
« 1875.....	427 «
« 1876.....	129 «
« 1877 (1 ^{ers} 6 mois) 56	«
En tout.....	802 «

Et remarquez bien que ce ne sont là que les nominations officielles. Combien d'autres nominations temporaires ou permanentes qui sont faites par ordre départemental ou par ordre en Conseil, et qui ne sont pas publiées dans la *Gazette officielle* ? Vous pouvez donc sûrement dire que le parti libéral, qui en 1854 comme en 1872 demandait la réduction du nombre des employés publics, a depuis 3 ans et demi fait au moins quinze cents nominations d'officiers publics !

Mais les organes de ce parti dans la presse disent que l'acte des lois et mesures et l'acte pour l'inspection du gaz ont été passés sous le gouvernement conservateur, et que par conséquent le nouveau gouvernement était bien obligé de nommer les inspecteurs nécessaires.

Cette excuse n'en est pas une, messieurs, puisqu'il s'est écoulé deux sessions sous le gouvernement libéral avant que ce gouvernement ait fait ces nominations. Si ces Actes n'étaient pas utiles, n'étaient pas nécessaires au service public, le devoir du gouvernement libéral était de les faire révoquer par le parlement. Il ne l'a pas fait, il doit donc en porter la responsabilité.

D'un autre côté, ces organes officiels nous disent que les nombreux syndics, nommes en vertu de l'acte de

L'insolvabilité passé en 1875 sous le gouvernement libéral, ne reçoivent pas de salaires. Mais qui ignore que ce sont des places lucratives, qui donnent des revenus considérables à leurs heureux possesseurs, et que des journalistes libéraux n'ont pas hésité à accepter pour se mettre à l'abri de la tempête? Si ces places ne payaient pas, croit-on qu'elles fussent recherchées comme elles le sont?

Si des nominations nous passons à la construction des chemins de fer, nous entendons le programme de 1854 nous dire qu'il faudrait une loi spéciale pour livrer la construction des chemins de fer aux compagnies particulières seulement.

Mais nous voyons, d'un autre côté, le gouvernement actuel violer ce principe libéral, et construire lui-même directement le chemin de fer du Pacifique. Nous l'avons vu, par exemple, donner un contrat à l'honorable A. B. Foster, payable en argent et en terres, et exiger de lui un dépôt d'argent pour l'exécution fidèle de son contrat. Et bientôt après, ce même M. Foster abandonnait ce contrat, le gouvernement lui rendait le montant de son dépôt, et pardessus le marché lui payait en argent plus de \$100,000 pour des travaux qui ne serviront jamais ni au gouvernement ni au pays.

Voilà comment ce parti libéral a respecté le principe qu'il invoquait en opposition; voilà comment il a sauvegardé les intérêts publics!

Quant à l'Indépendance du pays, à la République, à l'annexion aux Etats-Unis, soyez bien sûrs, Messieurs, que l'honorable M. MacKenzie et tous ses amis n'en parlent pas. Ces grands nos faisaient bien comme un des derniers articles du programme rouge de 1854. Ils ont pu attirer quelques votes au parti libéral, rouge, réformiste, grit, qu'importe le nom. Mais ceux qui l'ont écrits, comme ceux qui en ont profité, sont les premiers à en rire. Ils ont atteint leur but. Ils ont dupé

les électeurs; ils ont le pouvoir en mains.

Reste à savoir, Messieurs, si, aux prochaines élections, le corps électoral du pays se laissera encore prendre aux protestations, aux promesses et à l'air moral et pur du parti libéral. Je ne le crois pas, et vous ne le croyez pas non plus.

PROGRAMME DE 1872.

Il nous reste encore le programme national de 1872. Je vais vous le donner en entier; c'est un bijou qui doit être conservé. Le voici:

1o Election des sénateurs par le peuple ou par les législatures locales.

2o Réforme des lois électorales de la Puissance comme pour la Province de Québec.

3o Réduction du nombre des Ministres.

4o Réduction du salaire du gouverneur-général.

5o Réduction du nombre des employés publics à ce qui est strictement nécessaire à l'efficacité du service public.

6o Réorganisation de la milice en prenant pour base le maintien de l'ordre intérieur.

7o Amélioration de nos voies de communication intérieure, pour faire prendre au commerce de l'ouest la voie du St. Laurent.

8o Opposition à la construction du chemin du Pacifique, par octroi du gouvernement, tant que le nord-ouest ne sera pas suffisamment colonisé.

9o Obtention du droit absolu de régler nous-mêmes nos relations commerciales avec les autres pays, de manière à assurer l'établissement de manufactures en Canada.

10o Développement des ressources spéciales de chacune des Provinces composant la Confédération.

Quel est, Messieurs, le seul article de ce programme national de 1872 que les hommes libéraux et leurs amis ont fait adopter par le parlement depuis qu'ils ont le pouvoir en mains?

Ont-ils fait élire les sénateurs par le peuple ou par les législatures locales? Non.

Ont-ils réformé les lois Electorales? Non. Le gouvernement et le parti conservateurs avaient réformé ces lois en 1873. Tout ce que le parti libéral a fait à ce sujet a été de remplacer l'appel aux trois Juges de la Cour de Revision par l'appel à la Cour Suprême, où l'impression seulement du dossier coûte \$1,000, et d'où vous êtes encore heureux de sortir moyennant \$2,000 de frais d'appel. Si c'est là une réforme, souhaitez que nous n'en ayons jamais une semblable.

Les libéraux ont-ils réduit le nombre des ministres? Vous savez, messieurs, qu'ils ont commencé par en nommer quatorze, et que depuis ils n'ont jamais eu moins de treize ministres. Pourquoi alors avoir fait un si grand crime aux conservateurs d'avoir ce nombre? Pourquoi avoir épuisé toutes les ressources de leur éloquence pour nous dénoncer à ce sujet à la vengeance populaire? Encore une fois, ce n'était que de la poudre qu'ils jetaient aux yeux des électeurs. Ils n'avaient qu'un but: arriver au pouvoir, et se caser eux et leurs amis.

Ont-ils réduit le salaire du gouverneur général, le nombre des employés publics? Vous avez vu que non.

Et quant à la Milice, ils n'ont pris aucune mesure pour remplir leurs promesses. Ils ont bien crié contre nous quand, pour défendre le pays et le protéger contre l'invasion féminine, nous étions obligés d'appeler les milices sous les drapeaux et de dépenser de grandes sommes d'argent pour cet objet. Ils ont crié plus tard encore quand nous avons cru devoir maintenir des cadres suffisants pour protéger le pays contre toute éventualité.

Mais arrivés aux banquettes ministérielles, les avez-vous vus tailler dans le vif et diminuer le budget de la Milice d'une manière sensée? Non, Messieurs, ils ont marché sur les

traces de leurs devanciers, comme vous pouvez le voir par le tableau suivant, qui indique la dépense annuelle de la « milice et défense » depuis et y inclus 1873-4 :

1873-4.....	\$977,376
1874 5.....	1013 943
1875 6.....	978,530
1876 7.....	952 551
1877-8.....	981,956

Ce qui donne pour les quatre années du régime libéral un total de \$3,926,980 ou une moyenne annuelle de \$981,745, somme plus forte que celle dépensée durant la dernière année du règne conservateur!

Et c'est ce que le programme libéral appelle réorganiser la milice!

Passons aux autres articles de ce fameux programme.

L'amélioration de nos voies de communication intérieure, commencée sous le gouvernement conservateur, se continue, aujourd'hui, sous l'administration libérale; mais c'est avec le plus grand mauvais vouloir possible. Le gouvernement sait qu'il ne peut faire autrement que de continuer les travaux commencés par nous; mais il a bien soin de les arrêter aussitôt qu'il peut, et de ne pas entreprendre les autres sections qui sont nécessaires à l'accomplissement et à l'utilisation des travaux déjà commencés ou complétés. Il appelle cela faire de l'économie. D'autres appellent cela une politique étroite et mesquine, la politique d'hommes qui n'ont pas foi dans l'avenir et les ressources de ce pays.

Je ne vous parlerai pas du Chemin de Fer du Pacifique en rapport avec ce programme. Je vous ai déjà fait voir que le gouvernement de M. Mackenzie fait le contraire de ce que contenaient à cet égard les programmes de 1854 et de 1872.

Il y a bien dans ce programme national quelque chose pour l'encouragement de nos manufactures. Mais qu'a fait sur ce point l'administration du jour? A-t-elle montré la moindre disposition à pro-

mouvoir les intérêts des manufactures ? N'est ce pas un fait que depuis Halifax à l'Île de Vancouver il y a à peine une manufacture, une industrie prospère ? N'est-il pas vrai qu'ici, à quelques miles de ce comté, les chantiers de construction, qui jadis donnaient de l'ouvrage et du pain à une population de 20 000 à 25,000 personnes, sont silencieux, et que vous mêmes vous vous en apercevez par le manque d'argent et le bas prix auquel vous vendez vos produits ?

Messieurs, si le gouvernement s'occupait moins d'une idée que de la prospérité du pays, il favoriserait les manufactures et les industries du pays. Vous verriez alors des milliers et des milliers d'ouvriers contents et heureux, achetant vos produits et achetant des marchandises importées. Vos produits auraient une plus grande valeur, les marchands seraient payés, les importations et les exportations augmenteraient, le revenu public serait plus considérable, les travaux publics s'exécuteraient et le pays serait heureux et prospère.

Mais vous n'obtiendrez jamais cela de l'administration actuelle.

Il est bien vrai que le programme de 1872 parle de développer les ressources spéciales de chacune des provinces composant la confédération.

Mais le gouvernement libéral prétend que cela veut dire : « Donner les centiers publics aux autres provinces, et en priver la province de Québec. »

Pour vous en donner une preuve, prenez ce que le gouvernement a demandé et fait voter pour les havres et les brise-lames. Qu'on ne nous dise pas que nous n'avons pas besoin d'améliorations de ce genre dans notre province. Vous savez le contraire, messieurs ; sur la côte de Charlevoix, vous auriez plusieurs améliorations de ce genre à obtenir, mais M. MacKenzie et son gouvernement ne veulent pas se rendre à l'évidence. Voyez en effet le montant

voté pour les havres et les brise-lames de chaque province durant les deux dernières années :

Ontario	\$ 90,700
Nouveau-Brunswick	183,000
Nouvelle-Ecosse	68,000
Ile-du-Prince-Edouard.....	54,750
Québec.....	27,000

C'est-à-dire que la Province de Québec a reçu un peu moins que la moitié de ce que la petite Ile du-Prince-Edouard a reçu !

C'est ainsi que le gouvernement libéral entend développer les ressources spéciales de *chacune* des provinces de la confédération !

Je crois vous avoir fait voir, messieurs, que les libéraux, rouges, nationaux, gris, quelque soit leur nom, depuis qu'ils ont vu le jour en 1847, ont professé en opposition des principes qu'ils ont abandonnés dès qu'ils sont arrivés au pouvoir, sauf peut-être à les défendre de nouveau lorsqu'ils retourneront bientôt en opposition.

NOUVEAU PROGRAMME.

M. Laurier semble être lui-même de cette opinion, puisqu'il répète les programmes de 1847, de 1854 et de 1872. Ce sont, selon lui, des enfants, si ce ne sont pas des énergumènes qui ont mis au jour ces programmes, dont il ne reste plus rien dit-il, « que le principe du parti libéral de l'Angleterre. »

C'est-à-dire, messieurs, que comme ces programmes embarrassent messieurs les libéraux au moment d'une élection générale, ils les repudient.

Ils les repudient comme ils ont repudié leurs chefs en 1872, pour les reprendre après les élections, les placer dans le gouvernement, et quelques-uns d'entre eux sur le banc judiciaire et ailleurs.

Si, par impossible ils triomphaient dans les élections générales qui approchent, les programmes libéraux, rouges et nationaux des trente dernières années seraient époussetés soigneusement, et vous entendriez les

chefs libéraux parler « des principes immuables du grand parti libéral. »

AUTRES ACTES DU PARTI LIBÉRAL.

Laissez-moi maintenant attirer votre attention sur quelques autres actes de ce parti, depuis que le peu ple trompé lui a confié ses destinées.

Vous savez, comme je vous l'expliquais en Mars dernier, que le gouvernement libéral, aidé de ses amis parlementaires, a, depuis 1874, augmenté les taxes de plus de \$3,500,000 par année. Il aurait pu éviter une grande partie de ces impôts, s'il eût voulu réduire les dépenses du pays. Mais il n'en a rien fait.

Au contraire, comme le faisait voir si clairement un sénateur, l'Hon. M. Macpherson, dans une brochure qui a été publiée récemment, l'administration libérale pouvait réduire considérablement les dépenses publiques. Mais au lieu de reviser le chapitre des dépenses de l'administration de la justice, des travaux publics, des postes, de l'immigration et de tous les autres items énumérés dans la brochure, le gouvernement les a augmentés chaque année. En sorte que, comparée à l'année 1873, la dernière de l'administration conservatrice, cette dépense se trouve être

En 1875 de \$2,960,366 de plus qu'en 1873.
En 1876 de 3,670,398 " " " "
En 1877 de 3,096,730 " " " "

Pour la collection du revenu des Douanes et de l'Accise, la dépense n'a fait qu'augmenter d'année en année depuis l'accession du gouvernement libéral au pouvoir, comme je vais vous le faire voir par des chiffres.

DÉPENSES DE COLLECTION DU REVENU DES DOUANES ET DE L'ACCISE.

	Douane.	Accise.	Total.
1873.....	\$567,675	\$171,704	\$739,379
1875.....	682,673	199,253	881,926
1876.....	721,008	218,359	939,367
1877.....	697,591	235,800	933,800
1878.....	705,967	239,800	945,767

Et cependant le gouvernement est venu nous annoncer en Parlement qu'il avait un déficit de près de \$2,000,000 ! Et c'est en présence de ce fait, avec un revenu moindre, qu'il augmente les frais de collection de 25 par cent !

Au risque de vous fatiguer un peu, messieurs, regardez à la dépense de l'immigration. En 1873, nous avions une immigration de 99,109 personnes et une dépense totale de \$277,368, égale à \$2.79 par chaque immigrant.

Sous le gouvernement actuel, le nombre d'immigrants a été :

En 1874 de..... 80,022
En 1875 de..... 43,458
En 1876 de..... 36,549

Et la dépense a été :

En 1874 de..... \$302,770
En 1875 de..... 385,845
En 1876 de..... 290,150

Ce qui donne une dépense par tête

En 1874 de..... \$3 78
En 1875 " 8.88
En 1876 " 7.93

Au lieu de \$2.79 en 1873 !

Sont-ce là l'économie et administration sage et prudente des deniers publics qu'on nous avait promise ?

Quand le gouvernement a vu que l'immigration diminuait, il aurait dû réduire les dépenses de l'immigration. Il a eu le temps, en 3 ans, de s'apercevoir que le chiffre de l'immigration, qui était de 99,109 en 1873, était tombé à 43,458 en 1875. Pourquoi avoir dépensé en 1876 \$290,150, pour une immigration de 36,549 personnes, tandis qu'en 1873 la dépense n'était que de \$277,368, quoique l'immigration fût presque trois fois aussi forte qu'en 1876 ?

Messieurs, je n'en finirais plus si je voulais continuer à vous indiquer toutes les extravagances et les gaspillages des deniers publics, dont le gouvernement actuel s'est rendu coupable.

CONTRATS DES TRAVAUX PUBLICS.

Néanmoins, je ne puis terminer

sans attirer spécialement votre attention sur l'accusation portée par le Premier-Ministre l'Honorable M. MacKenzie, et par son ami M. Laurier qu'on dit devoir bientôt partager avec lui la responsabilité ministérielle.

Ces messieurs, voyant combien est grave l'accusation portée contre le gouvernement libéral d'avoir, par son favoritisme envers ses amis politiques dans l'octroi des contrats publics, fait perdre au pays des sommes considérables, ont voulu tourner l'accusation contre le gouvernement conservateur.

Ils nous accusent d'avoir, sur des contrats de \$20,000,000 fait perdre au pays une somme de près de 2 millions de piastres, en n'ayant pas accepté la plus basse soumission, tandis que le gouvernement libéral a adopté, disent-ils, un mode bien plus juste et plus économique.

Je suis heureux d'avoir cette occasion d'examiner cette question, et de vous prouver combien sont mal fondées les prétentions de nos adversaires. Je vais vous montrer que, quand le gouvernement conservateur n'a pas accepté la plus basse soumission, c'est qu'il avait des raisons bonnes et suffisantes pour en agir ainsi, et que toujours le gouverneur en conseil décidait la question par un ordre en conseil, tandis que sous le régime libéral la volonté du premier-ministre semble généralement suffisante et tient lieu d'un ordre en Conseil.

SOUS LES CONSERVATEURS.

Sous le gouvernement conservateur, les soumissionnaires étaient tenus de fournir deux bonnes cautions.

Quand le temps d'ouvrir les soumissions était arrivé, le Député et le Secrétaire du Département, ou le Ministre et le Député chef du Département ouvraient les soumissions. Chaque soumission et son enveloppe étaient de suite numérotées, et marquées des initiales ou des signatures des deux officiers qui les

ouvraient. Les noms des soumissionnaires étaient de plus placés sur une liste avec le numéro correspondant à celui de la soumission et de l'enveloppe, et cette liste était aussi signée immédiatement par les deux officiers. Il est clair qu'il ne pouvait y avoir par ce mode aucune erreur ou injustice envers qui que ce soit.

L'ingénieur du Département était toujours consulté sur la valeur de l'ouvrage et donnait aussi son estimé.

Si le soumissionnaire le plus bas était un homme capable d'exécuter les travaux, et si ses cautions étaient des personnes solvables, sa soumission était acceptée.

Mais si ce soumissionnaire n'était pas un homme accoutumé à des ouvrages de ce genre, ou si ses cautions n'étaient pas solvables, ou si le prix demandé par lui était évidemment une preuve que l'homme ne connaissait pas la valeur de l'ouvrage, sa soumission était mise de côté, le département ne voulant pas se mettre entre les mains d'un contracteur incapable ou insolvable, et avoir plus tard à demander de nouvelles soumissions et souvent perdre ainsi une saison toute entière.

Voilà pourquoi nous avons souvent mis de côté des soumissionnaires incapables, mais le ministre des Travaux Publics dans le gouvernement conservateur n'agissait jamais ainsi qu'après avoir fait son rapport au Conseil Privé, et avoir obtenu un ordre en conseil signé par le gouverneur-général.

SOUS LES LIBÉRAUX.

Quand le parti libéral est venu au pouvoir, le nouveau gouvernement a décidé d'abord d'exiger que tout contracteur déposât 5 par 100 du montant de son contrat entre les mains du Receveur-Général, ou donnât des hypothèques sur biens-fonds pour montant égal, comme garantie de l'exécution de son contrat.

Le résultat immédiat de cette condition a été :

10. d'empêcher un nombre de personnes de faire des soumissions, surtout celles qui, n'ayant que des ressources pécuniaires limitées, ne pouvaient faire le dépôt voulu sans avoir à se procurer d'autres capitaux moyennant de forts intérêts.

20. d'augmenter le montant des soumissions, parce que les soumissionnaires les plus capables ou les plus fortunés ont compris qu'ils étaient débarrassés d'une compétition considérable, et ensuite parce qu'ils ont dû pourvoir dans le prix de leurs soumissions aux forts intérêts qu'ils avaient à payer pour se procurer l'argent nécessaire à leur dépôt, ou le montant égal à ce dépôt auquel ils ne pouvaient toucher qu'après l'exécution de leurs contrats.

Je vais, messieurs, vous donner la preuve de ce que j'avance.

Vers la fin de l'été ou au commencement de l'automne de 1873, le gouvernement conservateur avait demandé et obtenu pour certaines sections du canal Welland les soumissions suivantes qui étaient les plus basses dans chaque cas, savoir :

Section 2.....	\$325,000
« 3.....	291,000
« 5.....	2 6825
« 6.....	70 000
« 7.....	251,770
« 13.....	270 950
« 14.....	271,950

Le gouvernement conservateur aurait pu avant de sortir de charge donner ces contrats. Mais de crainte d'être accusé de s'en servir pour faire de la corruption et se maintenir ainsi au pouvoir, notre gouvernement ne donna pas ces contrats, qui par conséquent restèrent à la disposition de nos successeurs.

Que fit M. MacKenzie ?

Pour une raison qui m'est nécessairement inconnue, il demanda de nouvelles soumissions, avec la condition du dépôt de 5 par cent, et voici la plus basse soumission qu'il obtint pour chaque section :

Section 2.....	\$396,565
« 3.....	328,415
« 5.....	312,465
« 6.....	68,000
« 7.....	283,935
« 13.....	313,160
« 14.....	292,395

Maintenant si nous prenons le montant des soumissions pour ces sept sections sous chacun des deux gouvernements, nous trouvons le résultat suivant :

Premières soumissions : \$1,747,495.

Secondes soumissions : \$1,994,935.

C'est-à-dire que le montant des secondes soumissions excède celui des premières de \$247,440, ou en d'autres termes que les secondes soumissions sont de 14 par 100 plus élevées que les premières !

Ce n'est pas tout.

Quand M. MacKenzie a examiné les soumissions pour chaque section, il n'a pas accepté la soumission la plus basse pour les sections 5, 7, 13 et 14.

Pour la 5e. section, il a accepté la 5e soumission ;

Pour la 7e section, il a accepté la 4e soumission ;

Pour la 13e section, il a accepté la 4e soumission ;

Pour la 14e section, il a accepté la 2e soumission.

Et où sont les ordres en conseil à ce sujet, tels que voulus par la loi ?

En n'acceptant pas la soumission la plus basse, le gouvernement libéral a fait perdre au pays :

Sur la 5e section.....	\$39,535
« « 7e «	43 645
« « 13e «	12 330
« « 14e «	29,577

Ou un total de.....\$125,087

Ajoutez à cela les \$247,440, formant la différence entre les premières et les secondes soumissions, et vous aurez \$372,527. Ce qui veut dire que le gouvernement libéral et économe de M. MacKenzie a donné ce montant, égal à une somme de 21 par cent plus élevée que les plus

basses soumissions reçues par le gouvernement conservateur !

C'est cependant devant ces chiffres que messieurs MacKenzie et Laurier accusent le gouvernement conservateur d'avoir, sur des contrats de \$20,000,000, fait perdre au pays \$2,000,000 en n'acceptant pas les soumissions les plus basses.

Eh bien, messieurs, si je me sers du même raisonnement contre le gouvernement libéral, je puis affirmer que, sur les contrats au montant de \$19,000,000 que M. Mackenzie a accordés depuis son entrée au pouvoir, il a fait perdre au pays \$3,990,000, qu'il n'eût pas fait perdre, s'il eût accepté la soumission la plus basse et n'eût pas élevé le prix des soumissions en exigeant un dépôt de 5 par 100, et la forfaiture d'une somme de \$1000 à \$3,000 dans le cas de non-acceptation d'un contrat par un soumissionnaire.

M. Mackenzie et M. Laurier blâment beaucoup le système suivi par le gouvernement conservateur, au sujet de la demande et de l'acceptation des soumissions pour travaux publics, et tous deux élèvent jusqu'aux nues le système perfectionné du gouvernement libéral. Ce qu'ils condamnent surtout, c'est que la soumission la plus basse n'ait pas toujours été acceptée.

Voyons comment M. Mackenzie et son gouvernement ont procédé dans certains cas, et prenez pour exemple les soumissions que nous venons de mentionner.

Ainsi, qu'est-il arrivé pour la 5e section ?

Les cinq premières soumissions pour cette section étaient comme suit :

1 ^{ère} soumission	\$314,465
2 ^{me} " "	333,760
3 ^{me} " "	340,815
4 ^{me} " "	345,592
5 ^{me} " "	352,000

Les deux premiers soumissionnaires ayant retiré leurs soumissions, parce qu'ils avaient accepté deux autres sections, les 3^{es} soumission-

naires (Macdonald et Tabb) auraient dû recevoir le contrat, mais M. MacKenzie les a mis de côté, ainsi que les 4^{es} soumissionnaires A. P. Macdonald et Cie.

Quelles pouvaient être les raisons de mettre ces soumissionnaires de côté ?

Je ne connais pas Messieurs Macdonald et Tabb. Mais je connais bien M. A. P. Macdonald, et il eût été un excellent contracteur. C'est du reste ce que M. MacKenzie lui-même reconnaît, puisque l'an dernier il lui offrait le contrat d'une section du chemin de fer du Pacifique pour \$1,500,000.

Néanmoins M. MacKenzie, sans ordre en conseil, a méconnu les droits de MM. A. P. Macdonald et Cie., et a accordé le contrat à MM. Merrick et Manning de Toronto qui étaient les cinquièmes soumissionnaires.

Prenez maintenant la 7e section.

Les 4 plus basses soumissions pour cette section étaient les suivantes :

1 ^{ère} soumission	\$283,935
2 ^e " "	298,280
3 ^e " "	306,205
4 ^e " "	327,580

Le premier et le 2^e soumissionnaires ont reçu tous deux l'offre d'une autre section. Le troisième soumissionnaire a reçu deux autres contrats et a reçu l'offre d'un troisième, mais il ne pouvait avoir cette 7e section ! Elle a été accordée aux 4^{es} soumissionnaires MM. Higgins et Sullivan, moyennant \$43,645 de plus que le plus bas soumissionnaire !

Et sans parler pour le moment de la 13e section, venons-en à la 14e, et nous trouvons que les 2 plus basses soumissions étaient comme suit :

1 ^{ère} soumission	\$292,395
2 ^e " "	321,972

Que fait ici le Ministre des Travaux Publics ? Il offre au plus bas soumissionnaire deux autres sections, et il accepte la seconde soumission qui était celle de M. John Brown, moyennant \$29,577 de plus que la plus basse soumission.

Or, ce M. John Brown est le même M. John Brown, auquel M. Laurier me reprochait d'avoir donné un ou deux contrats.

Et cependant son chef M. Mackenzie n'a pas craint de confier à ce même M. John Brown un contrat additionnel de \$321,972 !

Le fait est que ce M. John Brown était un des meilleurs contracteurs que l'on pût désirer, et l'esprit de parti n'aurait pas dû aveugler M. Laurier au point de lui faire ainsi fouetter son propre chef, pour le plaisir de me censurer au sujet d'un acte qui était dans l'intérêt public.

CONCLUSION.

Je m'arrête, Messieurs.

Je vous ai fait voir, en premier lieu, que nous avons été justes, et que dans plus d'une circonstance nous avons usé de libéralité envers nos alliés les protestants du Bas-Canada, et que leur intérêt et le nôtre étaient de continuer à vivre en harmonie et en amitié.

Je vous ai fait voir ensuite quels avaient été les principes et mesures proclamés par les libéraux en opposition, et combien peu ils s'y étaient conformés depuis qu'ils sont au pouvoir.

J'ai en troisième lieu attiré votre attention sur la politique du gouvernement libéral, et vous ai démontré que c'est une politique désastreuse, non seulement pour notre Province, mais pour le pays tout entier.

J'ai terminé en défendant le gouvernement conservateur de l'accusation portée contre lui au sujet de l'octroi des contrats des travaux publics ; et je vous ai prouvé que la politique du gouvernement libéral sur ce sujet était loin d'avoir les avantages que ses défenseurs lui attribuent, mais au contraire qu'elle a pour résultat d'occasionner une perte d'argent considérable au pays.

Je regrette de vous avoir retenus aussi longtemps. Mais il m'était impossible de vous donner des explications sur ces matières importantes en moins de temps, et encore n'ai-je fait qu'effleurer mon sujet.

Je vous remercie, Messieurs, de votre attention soutenue. Je remercie, non seulement mes amis, mais aussi mes adversaires. Le silence et l'attention que j'ai remarqués aujourd'hui font grand honneur à votre paroisse ; ils prouvent que vous savez respecter l'élu du comté et que vous prenez intérêt à la chose publique.

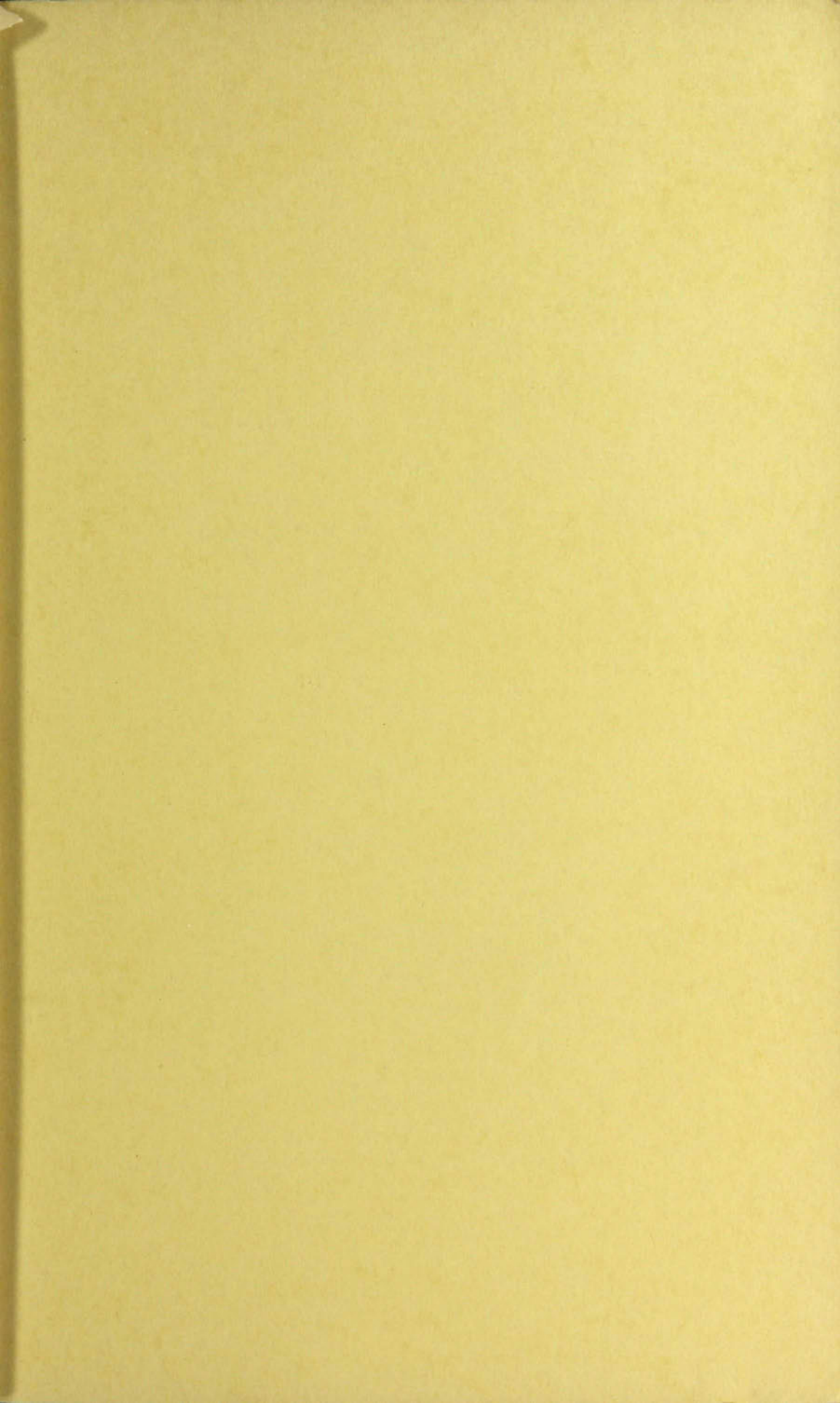
...et en attendant que l'on ait pu
arriver à la solution de ce problème
il est nécessaire de prendre
les dispositions nécessaires pour
éviter toute complication
dans le traitement de ce cas
particulier. Il est donc
convenu que l'on se réserve
le droit de modifier les
conditions de ce contrat
à tout moment, sans
aucun préavis, si les
circonstances le justifient.
En outre, il est entendu
que le présent contrat
sera nul et sans effet
si l'une des parties
violation des obligations
qui lui incombent.

...et en attendant que l'on ait pu
arriver à la solution de ce problème
il est nécessaire de prendre
les dispositions nécessaires pour
éviter toute complication
dans le traitement de ce cas
particulier. Il est donc
convenu que l'on se réserve
le droit de modifier les
conditions de ce contrat
à tout moment, sans
aucun préavis, si les
circonstances le justifient.
En outre, il est entendu
que le présent contrat
sera nul et sans effet
si l'une des parties
violation des obligations
qui lui incombent.

CONCLUSION

...et en attendant que l'on ait pu
arriver à la solution de ce problème
il est nécessaire de prendre
les dispositions nécessaires pour
éviter toute complication
dans le traitement de ce cas
particulier. Il est donc
convenu que l'on se réserve
le droit de modifier les
conditions de ce contrat
à tout moment, sans
aucun préavis, si les
circonstances le justifient.
En outre, il est entendu
que le présent contrat
sera nul et sans effet
si l'une des parties
violation des obligations
qui lui incombent.

1877



BNQ



000 337 853